




COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 10/12/2019
Reçu en préfecture le 10/12/2019
Affiché le 
ID : 974-249740085-20191129-AFF28_CC291119-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

AFFAIRE N° 28-20191129

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA
REALISATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
SUR LE SECTEUR DES RUES JULES FERRY & DU GENERAL
BIGEARD - LE TAMPON**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de novembre à neuf heures et quarante minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 20 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 08-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129) ainsi que de celle de Monsieur Olivier RIVIERE (de l'affaire n° 09-20191129 à l'affaire n° 41-20191129 puis de l'affaire n° 43-20191129 à l'affaire n° 54-20191129) et de celle de Monsieur Bachil VALY (de l'affaire n° 42-20191129 à l'affaire n° 42-20191129).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 32
Absents représentés : 10
Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 08-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN (de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 46-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129), José PAYET, Monique BENARD-DESLAIS, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY (de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 33-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129), Jessica SELLIER, Catherine TURPIN.

- Commune de Saint-Joseph -

Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Gilberte GERARD, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Rose Andrée MUSSARD, Raymonde VIENNE, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*représenté par Olivier RIVIERE, de l'affaire n° 09-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*), Pierre ROBERT (*représenté par Jacqueline FRUTEAU-BOYER*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*), Daniel MAUNIER (*représenté par Catherine TURPIN*), François ROUSSETY (*représenté par José PAYET, de l'affaire n° 34-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*), Marcelin THELIS (*représenté par Rito MOREL*).

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON (*représenté par Henri-Claude HUET*), Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Harry MUSSARD*).

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY (*représenté par Bachil VALY*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Marie France RIVIERE, Albert GASTRIN (*de l'affaire n° 47-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*).

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 28-20191129**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES SUR LE SECTEUR DES RUES JULES FERRY & DU GENERAL BIGEARD – LE TAMPON**

Le Président rappelle que le Programme Pluriannuel d'Investissement AEP/EU 2017-2022 englobe la réhabilitation des réseaux des rues Jules Ferry & du Général Bigeard.

L'opération consiste tant à la réhabilitation du réseau de collecte, qu'au renforcement du réseau d'eau potable sur les voies concernées. Les travaux consisteront en :

- L'implantation des conduites et des équipements projetés,
- Les terrassements en tranchées sous voirie communale,
- La mise en œuvre d'un réseau d'eaux usées comprenant :
 - la pose d'un collecteur PVC,
 - la réalisation de 31 branchements + tabouret et/ou regard,
 - les raccordements au réseau existant,
 - les essais d'écoulement et d'étanchéité.
- La mise en œuvre d'un réseau d'alimentation en eau potable comprenant :
 - des canalisations en fonte sur environ 530 mètres linéaires,
 - la reprise des branchements sur la conduite projetée en partie, privative,
 - la reprise des antennes sur la conduite projetée,
 - la pose de trois (3) poteaux incendie,
 - la pose d'un réducteur de pression,
 - la pose de robinets vanne, ventouses Simple Fonction en point haut et vidanges en point bas,
 - les raccordements au réseau existant,
 - les essais de pression et de potabilité.
- Les remblais, réfections, et derniers essais (pénétrés sur tranchées).

Le Président rappelle également que la consultation lancée en juillet 2018 a abouti à la sélection de la société SAS FPTP pour la réalisation de ces travaux. L'estimation de cette opération est de 435.511,25 € hors taxes répartis comme suit :

- 422.958,50 € pour les travaux dont le délai d'exécution est de 5 mois,
- 10.220,00 € pour la maîtrise d'oeuvre (MOE),
- 2.332,75 € pour la Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS).

S'agissant notamment de travaux sur les réseaux de collecte d'eaux usées, les investissements programmés ont fait l'objet d'une sollicitation pour subvention auprès de l'Office de l'Eau.

En effet, les travaux répondent entre autres à l'objectif de la fiche action 4.2 du programme opérationnel 2016-2021 de l'agence, fiche visant à « [...] la création ou à la réhabilitation de réseaux d'assainissement des eaux usées afin de réduire les risques de pollution de la ressource en eau, et des milieux ».

Ainsi, l'Office de l'Eau ayant répondu favorablement à la demande de subventionnement de cette opération, le plan de financement de cet investissement se présente désormais comme suit :

Origines	Montants attribués (Hors Taxes)
Office de l'Eau	261.294,75 € soit 60 % du coût prévisionnel total de l'opération
Autofinancement CASUD	174.216,50 € soit 40 % du coût prévisionnel total de l'opération
Total Général HT	435.511,25 €

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le plan de financement pour la réalisation de réseaux d'assainissement des eaux usées du secteur des rues Jules Ferry & du Général Bigeard sur la commune du Tampon (EU 2012 – lot 2) présentant :
 - une participation de l'Office de l'Eau actée à 261.294,75 € soit 60 % du montant prévisionnel de l'opération,
 - une participation en autofinancement actée à 174.216,50 € soit 40 % du montant prévisionnel de l'opération.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le plan de financement pour la réalisation de réseaux d'assainissement des eaux usées du secteur des rues Jules Ferry & du Général Bigeard sur la Commune du Tampon (EU 2012 – lot 2) présentant :

- **une participation de l'Office de l'Eau actée à 261.294,75 €, soit 60 % du montant prévisionnel de l'opération,**
 - **une participation en autofinancement actée à 174.216,50 €, soit 40 % du montant prévisionnel de l'opération.**
- . autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- . informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 42

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**

André THIEN AH KOON

